



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service des sécurités**

Limoges, le 13 août 2020

Le préfet de la Haute-Vienne

à

- destinataires *in fine*

Objet : Renforcement des mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19

J'ai eu l'occasion à maintes reprises de saluer votre engagement dans la lutte contre la propagation de l'épidémie et vos actions pour apporter l'assistance nécessaire aux populations les plus fragiles pendant la période éprouvante du confinement. Je tiens une nouvelle fois à vous en remercier.

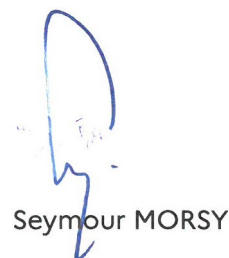
Un relâchement progressif du respect des règles sanitaires est observé depuis quelques semaines. En parallèle, les indicateurs de suivi de l'épidémie attestent du maintien voire d'une reprise de la circulation du virus.

Partant de ces constats, je souhaite vous appeler à maintenir et renforcer votre implication pour que les règles sanitaires édictées lors de la sortie du confinement soient respectées par tous. Il conviendra ainsi :

- de veiller au respect de l'obligation de déclarer à mes services les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans tout lieu ouvert au public ;
- de sensibiliser sur l'obligation du port du masque dans les ERP clos, de veiller fermement au respect de cette obligation dans les bâtiments communaux ou intercommunaux accueillant du public : marchés couverts, bibliothèques, piscines ou autres équipements sportifs... ;
- de prêter attention au respect des règles spécifiques s'appliquant aux bars et restaurants (places assises) ;
- de faire respecter les règles de distanciation physique dans les parcs et jardins ainsi que sur les plages.

Les services de l'État, en premier lieu les forces de sécurité intérieure, restent à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces mesures, à des fins pédagogiques mais aussi pour la répression d'éventuels comportements réfractaires.

Sur ce point, je remercie les maires disposant d'une police municipale de bien vouloir prêter leur concours pour faire respecter l'ensemble de ces dispositions.



Seymour MORSY

Liste des destinataires :

- Mesdames et Messieurs les maires
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne
- Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole
- Mesdames et Messieurs les Présidents des syndicats communaux et inter-communaux en charge de la gestion de lieux accueillant du public.

Copie à :

- Madame la sous-préfète de Bellac et de Rochechouart
- Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le Général commandant le groupement de gendarmerie départementale